



COMMUNE DE GRUYERES

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Gruyères sont convoqués en

**Assemblée communale extraordinaire, le lundi 12 septembre 2016,
à 20.00 h, à la Maison du Gruyère à Pringy**

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 11 avril 2016 (il ne sera pas lu mais tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée et sur le site internet www.gruyeres.ch).
2. Octroi de délégation de compétences au Conseil communal pour la période législative 2016-2021 (art. 10 al. 2 LCo)
3. Décision sur le mode de convocation des assemblées (art. 12 al. 1bis LCo)
4. Election de la commission financière pour la période législative 2016-2021 (art.10 al. 1 let. o LCo)
5. Election de la commission d'aménagement pour la période législative 2016-2021, (art. 36 al. 2 LATeC)
6. Election de la commission des naturalisations pour la période législative 2016-2021, selon le règlement du 8 juillet 1997 d'exécution de la loi sur le droit de cité fribourgeois et selon l'article 10 al. 1 let. o LCo
7. Réaménagement des parkings et accès à Gruyères : a. mandat d'étude no 2 et financement – b. principe de création d'une société immobilière
8. Divers

Les documents se rapportant à l'ordre du jour seront consultables au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal